



DEMANDE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

PIÈCES À JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE

- Plan de situation de l'habitation
- Plan cadastral situant l'installation concernée

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Goven

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

→ **Formulaire complété à retourner soit par courrier à la Maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal, 35580 GUICHEN soit par mail à spanc@vallonsdehautebretagne.fr**

Date de la demande :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, en application de l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un immeuble d'habitation équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic technique joint à tout acte (ou promesse) de vente, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'ANC délivré par le SPANC informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

En cas de vente immobilière, le SPANC peut effectuer un nouveau contrôle de l'installation suivant les modalités du de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission du contrôle de installations d'ANC, à la demande et à la charge du propriétaire.

Informations générales

COORDONNEES DU LIEU D'INTERVENTION

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :

OBSERVATIONS

Vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC ou son représentant de réaliser le contrôle :

.....
.....
.....

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage:

À informer le SPANC de toute modification apportée à son dispositif depuis la dernière visite ;

À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC : (Redevances appliquées depuis le 1^{er} janvier 2024)

- Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une cession immobilière : 168 €
- Contre-visite à la demande du pétitionnaire : 90 €

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à :, le

Signature



En prévision du passage du technicien, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement.



En cas d'aménagements ou de modifications inscrits par le SPANC dans le rapport de visite, le SPANC ou son représentant peut réaliser une contre-visite à la demande et à la charge du propriétaire pour vérifier les modifications et les aménagements effectués. Cette contre-visite rend exigible le paiement de la redevance de 90 €.